



Recours & budget sous contrôle

Par **guerbadot**, le **23/07/2010 à 15:09**

Bonjour,

en l'espace d'un an, ma mère a dépensé environ 50 000 euros (somme qu'elle détenait suite à la vente d'un bien immobilier) en installations pour la maison.

Quels sont les moyens de se retourner contre l'installateur de la pompe à chaleur mal posée: faut-il faire constater les dégâts par un huissier?

Comment annuler le dernier contrat de plaques photovoltaïques alors que les 7 jours de résiliation sont passés?

Enfin merci de m'indiquer la démarche à suivre pour mettre en place une contre-signature pour empêcher ma mère de prendre des décisions qui mettent en jeu des sommes d'argent considérables surtout au profit de gens peu scrupuleux qui tirent un bénéfice de la vulnérabilité d'une personne âgée.